

# MANUEL ATO

*Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry*

Agrément FR.ATO.0065



## Manuel du Système de Gestion de la Sécurité

Edition 3.0 – Septembre 2023



Fédération Française Aéronautique

# 1. Table des matières

<b>1. Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>2. 0. PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>3. MISE A JOUR DU DOCUMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>METHODE D'ACTUALISATION</b> .....	<b>4</b>
<b>METHODE D'ARCHIVAGE</b> .....	<b>4</b>
<b>4. ORGANISATION GENERALE ET LOCALE</b> .....	<b>5</b>
<b>ADHESION AU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE FEDERAL</b> .....	<b>5</b>
<b>ADHESION DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE CORSE</b> .....	<b>6</b>
<b>ORGANISATION AU SEIN DE L'AEROCLUB DE BASTIA SAINT-EXUPERY</b> .....	<b>7</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEROCLUB DE BASTIA SAINT-EXUPERY</b> .....	<b>7</b>
<b>ADAPTATION DES STATUTS</b> .....	<b>7</b>
<b>ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS</b> .....	<b>8</b>
<b>OUTILS D'ANALYSE</b> .....	<b>10</b>
<b>5. ACTIONS ET MANAGEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT</b> .....	<b>11</b>
<b>DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D'ACTIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>BILAN INITIAL</b> .....	<b>13</b>
<b>PLAN D'ACTIONS</b> .....	<b>13</b>
<b>MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS</b> .....	<b>13</b>
<b>RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS</b> .....	<b>13</b>
<b>PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME</b> .....	<b>14</b>
<b>ASSOCIATION DES STRUCTURES STATUTAIRES</b> .....	<b>14</b>
<b>6. MOYENS RETENUS</b> .....	<b>15</b>
<b>MOYENS HUMAINS LIES AU SYSTEME FEDERAL</b> .....	<b>15</b>
<i>Commission Prévention-Sécurité de la FFA</i> .....	<b>15</b>
<i>Correspondant Prévention-Sécurité du CRA</i> .....	<b>15</b>
<b>MOYENS HUMAINS</b> .....	<b>15</b>
<i>Veille réglementaire</i> .....	<b>15</b>
<i>Utilisation du REX Fédéral</i> .....	<b>15</b>
<b>MOYENS TECHNIQUES</b> .....	<b>15</b>
<i>Outil d'évaluation</i> .....	<b>15</b>
<i>Outil de compilation</i> .....	<b>15</b>
<i>Outil de diffusion</i> .....	<b>15</b>
<b>7. CONTRÔLES DE CONFORMITE</b> .....	<b>16</b>
<b>REVUE DE CONFORMITE</b> .....	<b>16</b>
<b>AUDITS DE L'AUTORITE</b> .....	<b>16</b>
<b>8. ANNEXES</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE DE NOTIFICATION D'EVENEMENT EN AVIATION GENERALE</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 2 – FICHE DE SUIVI INTERNE</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe 3 – QUESTIONNAIRE AERODIAGNOSTIQUE SGS</b> .....	<b>20</b>
<b>THEME : LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION</b> .....	<b>20</b>
<b>THEME : LE RETOUR D'EXPERIENCE</b> .....	<b>20</b>
<b>THEME : LA MAITRISE DES RISQUES</b> .....	<b>20</b>
<b>THEME : L'ORGANISATION DES ACTIVITES</b> .....	<b>21</b>
<b>THEME : LA FORMATION</b> .....	<b>22</b>
<b>THEME : LA MISE A DISPOSITION DES AVIONS</b> .....	<b>23</b>
<b>THEME : L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS</b> .....	<b>23</b>
<b>THEME : AEROCLUB AFFILIE</b> .....	<b>24</b>
<b>THEME : LE PLAN D'ACTIONS</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe 4 - Trame de plan d'actions</b> .....	<b>25</b>
<b>Annexe 5 : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 décembre 2013</b> .....	<b>26</b>
<b>ANNEXE 6 : Formulaire CRESAG Dec 2022</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE 7 FORMATION AU SYSTEME DE GESTION</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXE 8 GRILLE DES DANGERS IDENTIFIES</b> .....	<b>30</b>

## LISTE DES MODIFICATIONS

Les modification de pure forme ne sont pas notifiées.

Les modifications dans le document sont repérées par une marque d'amendement dans la marge.

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modifications</i>
Edition 3.0	Sept. 2023	§ 1 - Méthode d'actualisation § 2 - Organisation de la structure SGS et CPS § 3 - Acte d'engagement du Président Annexe 1 : Fiche CRESAG Annexe 6 : Formulaire CRESAG dec. 22 Annexe 7 : Formation au Système de Gestion de la Sécurité Annexe 8 : Grille des dangers identifiés

## 2. 0. PREAMBULE

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a choisi de définir et mettre en œuvre son Système de Gestion de la Sécurité à partir de l'organisation générale proposée par la Fédération Française Aéronautique, conformément aux exigences de la partie ORA.GEN.200 de l'annexe VII règlement (UE) N° 290/2012, et s'aidant des recommandations des AMC et GM correspondants.

Le Manuel SGS de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry présente les dispositions pratiques retenues afin d'en garantir l'efficacité.

### LEXIQUE

ATO :	Approved Training Organisation – Organisme de Formation approuvé
CRA :	Comité Régional Aéronautique
FFA :	Fédération Française Aéronautique
FI :	Flight Instructor – Instructeur de vol
REX :	Retour d'Expérience
RP :	Responsable Pédagogique
SGS :	Système de Gestion de la Sécurité

## 3. MISE A JOUR DU DOCUMENT

### METHODE D'ACTUALISATION

Chaque page du présent document fait l'objet d'une référence et d'une validation, telles que présentées au début du Manuel ATO.

Le document étant évolutif, son actualisation est prévue sur les mêmes bases que celles des autres manuels de l'ATO, c'est à dire Manuel d'Exploitation et Manuel de Formation.

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a choisi de réaliser le manuel sous forme numérique et de le transmettre par mail à l'Autorité et aux adhérents.

C'est donc :

- La Commission Prévention Sécurité qui rédigera et proposera les mises à jour souhaitées
- Le Président qui validera ces mises à jour
- La Commission Prévention Sécurité qui informera les adhérents de ces évolutions

Comme pour les autres manuels, les modifications mineures feront l'objet d'une transmission annuelle

Les modifications majeures feront l'objet d'une transmission au coup par coup et ne pourront être mises en œuvre qu'après approbation par l'autorité

La transmission des modifications vers les membres de l'ATO sera réalisée via le site Internet de l'Aéroclub .

### METHODE D'ARCHIVAGE

Le support étant numérique, le document sera sauvegardé au sein de l'ATO sur le serveur informatique de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry. Le Responsable SGS réalisera par ailleurs une sauvegarde lors de chaque actualisation.

## 4. ORGANISATION GENERALE ET LOCALE

### ADHESION AU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE FEDERAL

Afin de mettre en place son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) avec la meilleure efficacité, l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a décidé d'adhérer au programme SGS élaboré par la FFA.

A cette fin, l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry s'inscrit dans la démarche présentée dans l'engagement ci-dessous :

#### **ENGAGEMENT DE LA FFA DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE SECURITE**

*La Fédération Française Aéronautique attache une attention majeure à la prévention des accidents et incidents qui peuvent affecter les aéro-clubs et leurs pilotes.*

*Les aéro-clubs doivent définir et mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité dans le cadre de l'obtention de leur approbation ATO.*

*Considérant que la portée et l'efficacité de ces actions seraient largement accrues si elles s'inscrivaient dans un système global, et afin d'améliorer au mieux la prévention, la FFA a décidé d'organiser et structurer au niveau national le système de gestion de la sécurité.*

*De nombreuses actions sont déjà réalisées, et de nombreux moyens et outils sont actuellement utilisés. Une stratégie générale va permettre d'utiliser les dispositions existantes en les complétant en tant que de besoin afin d'obtenir un niveau de performances nettement supérieur à celui d'actions dispersées.*

*Les principales orientations sont :*

- La poursuite de l'engagement de la FFA à privilégier constamment l'amélioration de la sécurité,*
- L'accompagnement de l'engagement des Comités Régionaux Aéronautiques, via une convention avec la FFA à aider les aéro-clubs à améliorer leur niveau de sécurité,*
- L'engagement de chaque aéro-club, via une convention avec le CRA, à mettre en œuvre les dispositions permettant de veiller constamment à leur niveau de sécurité.*
- Les travaux de la Commission Sécurité de la FFA, à destination des aéro-clubs*
- La veille réglementaire, assurée via la newsletter FFA*
- Le développement des actions des correspondants Sécurité des Comités Régionaux Aéronautique, en lien direct avec les aéro-clubs*
- Le développement des actions de prévention au sein de chaque aéro-club autour d'un correspondant spécifique.*
- Des moyens complémentaires notamment des actions de formation des divers correspondants et la mise à disposition d'outils d'analyse actualisés.*

*La Fédération Française Aéronautique, considérant que cette approche nouvelle est une avancée majeure en prévention pour ses licenciés et associations affiliées et pour l'aviation légère en général, a décidé de s'engager au plus haut niveau afin de poursuivre la réalisation des vols au meilleur niveau de sécurité.*

*Jean Michel OZOUX*

*Président de la Fédération Française Aéronautique*

## **ADHESION DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE CORSE**

Dans le cadre du système général précité, l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a passé la convention suivante avec le Comité Régional Aéronautique Corse :

### ***ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE CORSE CONVENTION AVEC LES AERO-CLUBS***

*La Fédération Française Aéronautique a décidé de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité au sein de chaque aéro-club.*

*Cet engagement nécessite l'aide de tous les organes de la FFA, dont les CRA.*

*Dans ce cadre, le Comité Régional Aéronautique Corse s'engage à s'impliquer dans cette stratégie afin de permettre l'amélioration constante du niveau de sécurité des vols réalisés au sein de chacun des aéro-clubs régionaux.*

*A cette fin, le CRA Corse apporte une aide aux aéroclubs fédéraux de sa région en :*

- Assurant la promotion de la prévention auprès de chacun des aéro-clubs de la région*
- Assurant la promotion de la prévention auprès de ses organismes de tutelle*
- Assurant un suivi des actions de prévention régionales lors de chacune de ses réunions*
- Disposant d'un correspondant de sécurité régional, dont la principale mission est d'aider à l'efficacité de la démarche auprès des clubs*
- Etablissant une convention avec chacun des aéro-clubs de la région*
- Informant régulièrement la FFA du déroulement de ces actions*
- Examinant les meilleurs pratiques*
- Tendant vers les standards de sécurité les plus exigeants*
- Demandant aux aéroclubs à fournir les ressources appropriées pour la réalisation efficace de leur SGS*

*Adhésion de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry à cette démarche*

*Le Président*

*Jean Jacques Franceschini*

## **ORGANISATION AU SEIN DE L'AERoclUB DE BASTIA SAINT-EXUPERY**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AERoclUB DE BASTIA SAINT-EXUPERY**

En respect du fonctionnement statutaire de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur les modalités de mise en œuvre de la démarche SGS dans les termes ci-après :

#### **MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE**

La mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité a été validée au sein de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Décembre 2013 (compte-rendu en annexe 5)

Le Conseil d'Administration a donné un avis favorable sur :

- o La signature par le club de la convention avec le Comité Régional Aéronautique Corse
- o L'acte d'engagement présenté par le Président
- o L'utilisation du logiciel SGS développé par l'aéroclub, reprenant :
  - \* les trames d'Aérodagnostic comme support d'évaluation initiale puis périodique
  - \* les thèmes d'AMADEUS comme support de retour d'expérience interne au club

Il a été décidé :

- o Que le suivi du plan d'actions serait à l'ordre du jour de chaque réunion non exceptionnelle du Conseil d'Administration
- o La création d'une fonction de Responsable SGS. Ce responsable sera choisi pour ses compétences par le bureau de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry qui validera cette nomination. Le correspondant exercera bénévolement sa fonction
- o La création de la Commission Prévention-Sécurité de l'Aéroclub. La composition de cette commission a été officialisée. Elle comprendra :
  - Le Président du club (qui en assurera la présidence)
  - Le Responsable pédagogique
  - Le Responsable SGS
  - Autres membres désignés en fonction de leurs compétences ou de leur expérience aéronautique.

Que la Commission Prévention-Sécurité pourra inviter tout cadre de l'ATO et tout stagiaire en mesure d'apporter un témoignage

### **ADAPTATION DES STATUTS**

Il n'est pas apparu nécessaire d'apporter des modifications aux statuts de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry liées au passage en ATO et à la mise en place d'un SGS.

## **ORGANISATION DE LA STRUCTURE SGS**

### **Le Responsable SGS**

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a décidé de créer la fonction de Responsable SGS dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité qui fait partie intégrante de la structure de l'ATO.

### **Rôle du responsable SGS :**

Le rôle du responsable est spécifiquement un rôle d'animateur. Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de l'ATO et plus globalement au niveau de l'aéro-club.

Il devra rendre compte au moins mensuellement au Président du déroulement de sa mission.

### **Missions du responsable SGS :**

Le responsable SGS a en charge :

- Promouvoir la prévention et le système de gestion de la sécurité (SGS) auprès des membres de l'aéroclub par l'information et auprès des responsables de l'ATO, notamment par des formations.
- Susciter et faire recueillir par la CPS les retours d'expérience (REX) et dysfonctionnements au sein de la commission prévention sécurité de l'ATO.
- Diriger la CPS et analyser les REX et dysfonctionnements
- Remplir les fonctions de Correspondant Prévention Sécurité
- Diffuser auprès des membres de l'aéroclub les REX anonymisés, leur analyse et les recommandations issues.
- Tenir à jour et à disposition du bureau du club un état des accidents et incidents survenus, de leur analyse, et des recommandations issues.
- D'élaborer et mettre à jour les procédures relatives au fonctionnement du SGS
- Rédiger et proposer avec la CPS, les mises à jour du Manuel SGS
- Diffuser la documentation relative au SGS
- Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de prévention élaboré sur la base d'Aérodagnostic.
- Toute mission spécifique que pourrait lui confier le président dans le cadre du SGS.

### **Moyens du responsable SGS :**

Le responsable SGS, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au Président.

Il devra informer le Président au plus tôt s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions.

Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention.

Il est destinataire via le Responsable Pédagogique des éléments de veille réglementaire obtenus par Smile Documents FFA. Il est à noter que cette veille réglementaire est assurée par le Responsable Pédagogique ou son représentant.

Il peut demander tous les éléments lui permettant d'avoir la meilleure connaissance des actions en cours ou passées au sein de l'ATO. En cas de difficultés, le Président aidera à l'obtention de ces informations.

Le responsable SGS est l'interlocuteur privilégié du Responsable Pédagogique pour les questions de prévention. Il doit être informé par le Responsable Pédagogique de toute mise à jour du Manuel d'Opérations pouvant avoir un lien avec la sécurité.

Le responsable SGS est l'interlocuteur privilégié du correspondant sécurité du Comité Régional Aéronautique, avec qui il est en lien direct.

Le responsable SGS est associé à l'élaboration et à l'actualisation du plan de prévention. Le correspondant dispose des accès aux informations spécifiques, notamment aux espaces dédiés à la prévention dans le domaine aéronautique.

Le responsable SGS ne dispose d'aucun moyen coercitif, ce qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.

## ***La Commission Prévention-Sécurité***

### ***Rôle de la commission :***

Le rôle de la commission est d'être le garant de la pratique du pilotage au sein de l'ATO en respect des pratiques sécuritaires.

### ***Missions de la Commission :***

Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement, en utilisant le logiciel SGS de l'aéroclub, reprenant les questionnaires Aérodiagnostic.

Recueillir et analyser les rapports de dysfonctionnements survenus grâce au logiciel SGS de l'aéroclub, sur la base du système AMADEUS de retour d'expérience.

Proposer au Conseil d'Administration des mesures à prendre afin d'éviter le retour de ces dysfonctionnements.

Donner un avis sur les avenants et mises à jour du Manuel d'Opérations dès lors qu'ils ont une incidence sur la sécurité.

Transmettre ces avenants pour validation à/et par l'autorité.

Transmettre à la FFA, sous la forme REX, les dysfonctionnements analysés au sein de l'ATO.

### ***Composition et Moyens de la Commission***

La commission est composée :

François ZUNINO	Responsable SGS
Guy VIVONI	CMM
René AMORETTI	RP
Jean-Jacques FRANCESCHINI	Instructeur formation théorique
Pascal FERICELLI	membre
Richard PALANDRI	membre
Christian ALIAS	membre

La commission peut faire appel à toute personne supplémentaire pour ses compétences.

La commission dispose de toutes les informations internes requises pour bien remplir sa mission.

## *OUTILS D'ANALYSE*

L'Aéroclub a développé une application spécifique accessible à partir du site internet de l'Aéroclub, permettant un archivage sur base de données, reprenant l'ensemble des outils mis à disposition par la FFA et les CRA, à savoir :

- Aérodiagnostic pour ce qui est des audits et des bilans du fonctionnement du club et de l'instruction
- Amadeus pour ce qui est du traitement et de l'analyse des notifications d'événement
- Système REX FFA des aéroclubs.

Cette application permet un archivage de l'ensemble des données liées à la sécurité des vols, puisque les notifications d'événement y sont également intégrées et archivées.

Elle est développée sur le support informatique dédié aux pages membre du site internet de l'aéroclub. Elle permet :

- à tout adhérent de rendre compte d'un événement susceptible d'impacter la sécurité des vols
- au responsable SGS de faire :
  - une analyse de ces événements
  - un bilan de l'ensemble des événements
  - un audit du fonctionnement de la structure

## 5. ACTIONS ET MANAGEMENT

### ACTE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT

La sécurité des vols est notre première priorité.

Voler est et doit rester un plaisir et une passion, aussi nous nous devons mutuellement de veiller aux éléments de sécurité qui nous permettent de voler en toute sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous.

Pour se faire, un système de gestion de la sécurité (SGS) a été mis en place au sein de l'Aéroclub Bastia Saint-Exupéry

Je m'engage à faire appliquer notre système de gestion de la sécurité (SGS) et à cet effet, je confirme Monsieur François ZUNINO dans les fonctions de responsable SGS.

La Commission Prévention Sécurité à laquelle il participe pilotera cette action.

Ils rapporteront tous les évènements leurs paraissant sensibles pour la sécurité des vols, en respectant l'anonymat et la confidentialité des informations reçues.

Un des moyens principaux d'amélioration de la sécurité est l'analyse des évènements survenus durant l'activité aérienne. Il est donc primordial d'avoir connaissance de tous les évènements. J'insiste sur la nécessité de la libre circulation de tous renseignements concernant la sécurité et je vous encourage à signaler tous risques ou évènements en matière de sécurité.

Pour ce faire, je m'engage à faire appliquer la « culture juste » promue dans l'aéronautique et à ce qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise à l'encontre de celui ou celle qui signale un risque ou une préoccupation liée au maintien de la sécurité.

Ce principe prévoit également que les négligences graves, les manquements délibérés et les dégradations ne sont pas tolérés.

Il est essentiel que tous les membres (pilotes, élèves-pilotes, instructeurs, mécaniciens, etc...) adhèrent à cette organisation, car il est primordial que chacun se sente responsable de la mise en œuvre et de l'application du SGS afin de tenir l'objectif premier de sécurité des vols au sein de notre aéroclub.

François BELFORT

Président et Dirigeant responsable

## **DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE / PROGRAMME D' ACTIONS**

La politique générale est présentée dans les conventions signées par l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry et dans l'acte d'engagement.

Le programme d'actions est présenté dans l'acte d'engagement. Sa mise en œuvre effective est précisée ci-après :

### **1. Adhésion à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique**

La convention est affichée dans les locaux de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry, et disponible sur le site Internet de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry.

### **2. Validation et diffusion le présent engagement**

L'engagement du Président est intégré au dossier d'inscription qui est remis à tous les nouveaux membres. Il est affiché dans les locaux de l'Aéroclub.

### **3. Affectation d'un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention**

Le Responsable SGS a été désigné. Son nom et ses coordonnées sont indiquées dans le dossier d'inscription ainsi que sur le site Internet de l'Aéroclub.

### **4. Définition par écrit de la mission de cette personne et des moyens mis à sa disposition**

Le rôle, les missions et les moyens du Responsable sont présentés au chapitre 2.3.3 du Manuel SGS.

### **5. Mise en place une commission de prévention interne au club**

Elle assurera ses actions dans le cadre de la définition ci-après.

### **6. Définition par écrit du rôle, du mode de fonctionnement et des moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.**

Ces éléments sont définis dans le chapitre 2.3 du présent Manuel.

### **7. Mise en œuvre du logiciel SGS développé par l'Aéroclub**

Une mise en œuvre sera réalisée dès le début de l'année 2014, afin de disposer d'une évaluation initiale. Une évaluation au moins annuelle sera réalisée ensuite.

### **8. Elaboration d'un plan d'actions prévention sur la base des écarts identifiés**

Un plan d'actions prévention sera créé en intégrant les résultats de l'évaluation précitée. Il sera réalisé sous la forme présentée dans le chapitre 3, paragraphe 4 du présent manuel, ainsi que dans l'annexe 6-4.

### **9. Mise en œuvre des actions hiérarchisées de ce plan de prévention**

Les modalités et la planification de la mise en œuvre de chaque action seront précisément définies dans le plan d'actions prévention.

### **10. Réalisation d'un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration**

Lors de chaque réunion du CA, les membres recevront le plan d'actions prévention actualisé afin d'en vérifier la mise en œuvre.

### **11. Mise en œuvre du logiciel SGS de retour d'expérience interne**

L'utilisation de ce logiciel sera du ressort du Responsable SGS. Les adhérents devront reporter tout événement ayant une incidence sur la sécurité des vols par l'intermédiaire d'une fiche de déclaration d'occurrence (voir Annexe 6-1) disponible sous format papier ou numérique. Le Responsable SGS utilisera le logiciel SGS pour analyser et archiver les occurrences déclarées. Ce Logiciel possède un mode d'emploi qui sera disponible à l'aéroclub sous version électronique et papier.

### **12. Collaboration régulière avec le correspondant sécurité du CRA**

Le Correspondant Sécurité du CRA sera sollicité si besoin pour toute aide nécessaire comme définie dans la convention Aéroclub/CRA

### **13. Collaboration avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX**

Le Responsable SGS de l'Aéroclub pourra utiliser les événements recueillis et archivés grâce au logiciel SGS et les partager au niveau national par l'intermédiaire du système de Retour d'expérience de la FFA (mis en ligne sur le site internet de la Fédération).

#### **14. Liste des dangers identifiés :**

L'aéroclub a identifié un certain nombre de risques dans la grille des dangers identifiés, liés à l'activité de l'ATO (annexe 8). Cette identification est le fruit d'une réflexion au sein des membres par l'étude des évènements survenus en exploitation.

Une fois identifiés, ces risques sont regroupés au sein « d'indicateurs ». Ils permettent, lors des réunions de direction, de faire un point sur les catégories qui ont le plus tendance à se produire, et permettent ainsi de mettre en place des procédures d'atténuation d'occurrence, contribuant aussi bien à la gestion préventive que pro-active du risque.

#### **15. Formation de l'ensemble du personnel au Système de Gestion de la Sécurité et de la Conformité**

L'ensemble des responsables désignés et des instructeurs de l'ATO seront formés au Système de Gestion de la Sécurité et de la Conformité au moins une fois tous les deux ans.

### **BILAN INITIAL**

Le Bilan initial sera réalisé en utilisant le logiciel SGS. Le questionnaire de bilan est présenté en annexe 3 de ce manuel.

Ce bilan permettra de disposer d'une situation de référence initiale de prévention.

### **PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions sera initialement élaboré à partir du logiciel SGS.

Toutefois, ce plan d'actions sera constamment évolutif, puisqu'il sera actualisé lors de chaque analyse de dysfonctionnements nécessitant la mise en œuvre d'actions nouvelles.

La trame du plan d'actions est présentée en annexe 4 de ce présent Manuel SGS.

### **MESURE DE PERFORMANCES ET INDICATEURS**

Les mesures de performance sont réalisées grâce à la notation générée par le logiciel SGS. L'évolution de ces notations sera portée à la connaissance des membres lors de chaque nouvelle utilisation.

Les indicateurs seront de deux types :

- L'évolution du code couleur généré à l'issue des bilans Aérodiagnostic
- Le suivi statistique des dysfonctionnements recensés par les analyses AMADEUS

*Remarque : L'augmentation du nombre de dysfonctionnements rapportés est un élément positif, traduisant une prise de conscience des acteurs, ce qui va dans le sens du management de la prévention.*

### **RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS**

Le recueil et l'exploitation des dysfonctionnements est une action nouvelle et prioritaire au sein de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry. Le recueil sera assuré grâce :

- à une saisie informatique sur les pages membre du site internet de l'aéroclub
- ou à une fiche d'occurrence (décrite en annexe 6-1 du présent manuel) mise à disposition des adhérents.

L'exploitation de ces évènements sera assurée par le responsable SGS par l'intermédiaire du logiciel SGS. Sa formalisation et son suivi vont être développés dans le cadre du SGS.

Les principes sont les suivants :

- Sensibilisation par le Responsable SGS de tous les cadres, notamment des instructeurs et des élus à l'importance du rapport des dysfonctionnements et écarts identifiés
- Information lors de l'accueil de chaque nouvel adhérent sur la démarche SGS mise en œuvre au sein de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry, et sur le principe du rapport des dysfonctionnements
- Mise à disposition dans la salle des opérations des formulaires de recueil de ces dysfonctionnements, avec possibilité de relation nominative ou anonyme des évènements. Les éléments seront transmis par l'auteur au correspondant prévention-sécurité sous toute forme adaptée (mail, remise directe.....) . Une page spécifique du site internet de l'Aéroclub permettra également de saisir ces évènements. L'adjoind au Responsable SGS aura un rôle actif dans l'incitation à l'utilisation de ces outils

- Suivi par le Responsable SGS des éléments recueillis pouvant se traduire suivant le caractère d'urgence pressenti, par :
- Réunion spécifique de la commission prévention/sécurité
- Analyse lors de la prochaine réunion de la commission
- Mise en œuvre de mesures de première urgence si la nécessité en est pressentie.
- Lors de la réunion de la commission une étude des causes sera réalisée
- Le plan d'actions sera actualisé en intégrant les objectifs et décisions retenus
- Si nécessaire, la commission pourra faire appel à des aides extérieures, notamment le correspondant prévention du Comité Régional Aéronautique.

### **PROMOTION DE LA PREVENTION ET DU SYSTEME**

Le Système de Gestion de la Sécurité est une démarche primordiale pour le développement de l'aéro-club. Il est nécessaire d'en garantir la meilleure performance afin d'offrir à nos pilotes et stagiaires le meilleur niveau de sécurité.

C'est également un système qu'il convient de faire connaître à nos futurs adhérents et qui peut conditionner leur orientation vers le pilotage.

A cette fin, l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry a retenu trois orientations fortes, complétées par des actions ponctuelles :

- Tous les adhérents et salariés de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry recevront le manuel SGS, et seront invités à s'associer à la démarche et promouvoir le système
- Toutes les actions de prévention, validées par le Conseil d'Administration seront portées à la connaissance des membres
- Tous les résultats des mesures de performances et indicateurs seront adressés à tous les membres.

### **ASSOCIATION DES STRUCTURES STATUTAIRES**

Le bon fonctionnement du SGS passe par l'adhésion des élus de l'association. A cette fin, lors de chaque réunion de Bureau et de Conseil d'Administration, l'ordre du jour comprendra un chapitre sur la sécurité et les travaux du Système de Gestion de la Sécurité.

Le principal support utilisé sera le plan d'actions. Les mesures de prévention retenues seront portées à la connaissance des élus et l'engagement financier qu'elles pourraient nécessiter sera acté.

## 6. MOYENS RETENUS

### MOYENS HUMAINS LIES AU SYSTEME FEDERAL

#### *Commission Prévention-Sécurité de la FFA*

La commission sécurité de la FFA a pour rôle d'aider les aéro-clubs à améliorer constamment leur niveau de prévention.

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry utilisera le support de cette commission notamment pour disposer :

- de statistiques nationales actualisées
- d'informations sur l'identification de risques nouveaux, et de mesures de prévention adaptées
- disposer de supports fédéraux tels que :
- Guides
- Affichettes
- Vidéos
- Autodiagnostic

#### *Correspondant Prévention-Sécurité du CRA*

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry fera appel à l'aide et au support du correspondant prévention/sécurité du CRA à des fins techniques et de promotion, notamment :

- Aide lors d'analyses de dysfonctionnements délicates
- Assistance lors de réunions de sécurité pour les adhérents
- Présentation d'outils et de supports nouveaux émanant de la FFA.

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry sera également à l'écoute du correspondant du CRA pour toutes propositions qu'il pourrait formuler.

### MOYENS HUMAINS

#### *Veille réglementaire*

La veille réglementaire sera assurée au niveau national via Smile Documents FFA et ANPI.

Le Responsable Pédagogique de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry (et également tous les FI de l'Aéroclub), destinataire de cette clé et de ses mises à jour, est chargé de l'identification des points qui pourraient avoir un rapport avec la sécurité.

Ce suivi lui permettra de porter à la connaissance du Président et du Responsable SGS les informations pertinentes.

#### *Utilisation du REX Fédéral*

L'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry, dans le cadre de son SGS, utilisera ce système de deux façons :

- En lui transmettant les dysfonctionnements ayant fait l'objet d'une analyse et les mesures de prévention retenues
- En utilisant les informations émanant du REX et les mesures de prévention identifiées.

### MOYENS TECHNIQUES

#### *Outil d'évaluation*

L'outil d'évaluation initiale et périodique est l'application SGS développé par l'aéroclub

#### *Outil de compilation*

Le logiciel SGS développé par l'aéroclub permet de synthétiser l'ensemble des événements sur une période donnée, et de suivre l'évolution des résultats de la démarche SGS.

#### *Outil de diffusion*

Tous les résultats devant être portés à la connaissance des adhérents seront diffusés par voie électronique (mail et site internet de l'Aéroclub), ainsi que par affichage dans les locaux de l'Aéroclub.

## 7. CONTRÔLES DE CONFORMITE

### REVUE DE CONFORMITE

Le Dirigeant Responsable veillera au bon fonctionnement et à la bonne application des manuels et s'en assurera particulièrement en amont des visites annoncées par l'Autorité

Il sera le garant des informations liées au Système de Gestion de la Sécurité communiquées à l'Autorité.

Une fiche de suivi interne sera utilisée pour s'assurer du bon fonctionnement du SGS (Annexe 6-2 du présent Manuel).

Les conclusions de ce suivi seront archivées sous format numérique.

### AUDITS DE L'AUTORITE

Lors d'une visite annoncée de l'Autorité, le dirigeant responsable mettra à disposition de celle-ci les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre effective des actions définies dans le manuel.

## 8. ANNEXES

### ANNEXE 1 – FICHE DE NOTIFICATION D'ÉVÉNEMENT EN AVIATION GÉNÉRALE

Notification d'événements en aviation générale :

L'article 4.6 du règlement 376/2014 définit les personnes ayant obligation de notifier.

Globalement, à quelques exceptions près, il s'agit de toute personne ayant une activité dans le domaine de l'aviation civile, y compris celui de l'aviation de loisir.

Le règlement instaure par ailleurs une obligation de notification pour certains types d'événements : ils sont détaillés dans le règlement d'exécution (UE) 2015/1018 qui définit des listes classées par activité, dont une – simplifiée – est destinée aux exploitants d'aéronefs non complexes.

C'est donc l'activité spécifique de l'aéroclub qui dicte les types d'événements qu'il faut obligatoirement notifier.

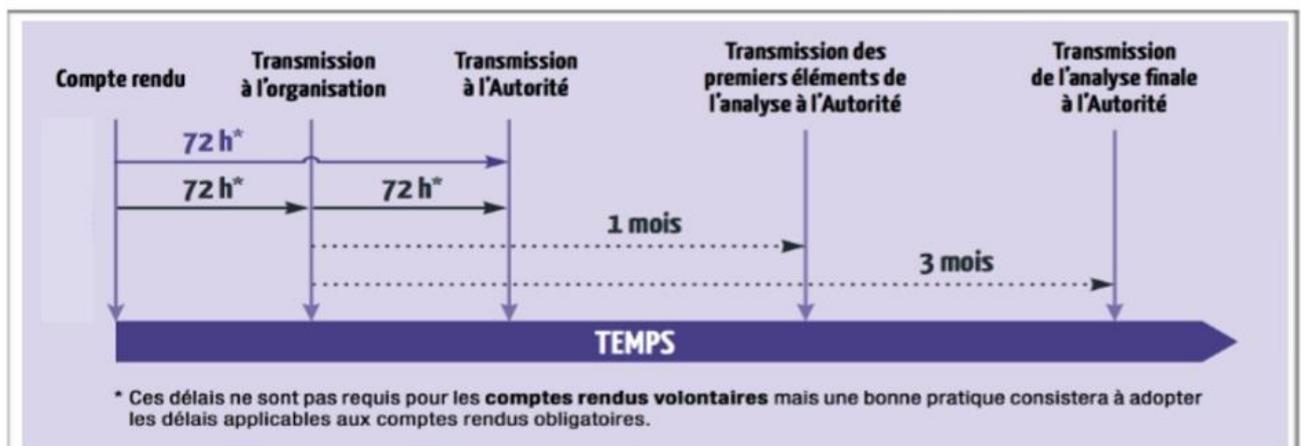
La DGAC considère toutefois comme une bonne pratique de notifier des événements jugés significatifs mais qui ne figureraient pas dans la liste du règlement d'exécution (UE) 2015/2018.

L'aéroclub part du principe que tout événement lié aux opérations sols/vols de l'ATO doit être notifié à l'autorité.

Il ne devra pas se passer plus de 72h entre la survenue ou le constat de l'événement et la notification. L'Autorité tolérera toutefois que ce délai soit parfois dépassé, la connaissance d'un événement de sécurité étant plus importante qu'un respect strict des délais.

Comment notifier :

#### Délais de transmission des comptes rendus et des analyses des événements



Pour transmettre les comptes rendus d'événements et leurs éventuelles analyses, des formulaires de notification, satisfaisant aux exigences du règlement (UE) No376/2014 et propres à chaque catégorie d'organisation concernée par le règlement, ont été développés.

En ce qui concerne l'aéroclub, les formulaires électroniques suivants sont ceux à utiliser :

Le CRESAG (Compte Rendu d'Événement de Sécurité en Aviation Générale)

Une fois le formulaire rempli, il doit être envoyé par mail aux correspondants suivants :

A la DSAC (office central) : [dsac-incident-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-incident-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr)

A la DSAC (Sud-Est) : [dsac-s-incident@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-s-incident@aviation-civile.gouv.fr)

A la permanence BEA : [permanence@bea-fr.org](mailto:permanence@bea-fr.org)

L'aéroclub a également conclu un protocole d'accord avec l'exploitant d'aéroport de Bastia Poretta, stipulant que les CRESAG doivent également être mutuellement transmis entre les deux.

La fiche de notification (CRESAG) est disponible sur le site internet de l'association et sur OpenFlyers. Cette fiche sera transmise au Correspondant Prévention-Sécurité pour analyse. Cette fiche sera archivée par le Correspondant Prévention-Sécurité.

## ANNEXE 2 – FICHE DE SUIVI INTERNE

SUIVI INTERNE		
RUBRIQUE	NIVEAU DE SATISFACTION	SUITES NECESSAIRES
<b>MISE EN OEUVRE DU SGS</b>		
Existence d'une structure SGS		
Existence d'un manuel SGS		
Approbation de ce manuel		
Existence d'une structure opérationnelle		
Définition des responsabilités des acteurs		
<b>PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Adhésion à l'engagement FFA		
Convention avec le CRA Corse		
Compatibilité avec les statuts vérifiée		
Conseil d'Administration consulté		
<b>ENGAGEMENT ET POLITIQUE</b>		
Acte d'engagement du Dirigeant Responsable		
Définition d'une politique de prévention		
<b>EVALUATION ET PRISE EN COMPTE DES RISQUES</b>		
Evaluation régulière des risques		
Evaluation du niveau de prévention		
<b>RECUEIL ET EXPLOITATION DES DYSFONCTIONNEMENTS</b>		
Organisation du recueil des dysfonctionnements		
Confidentialité		

<b>SUIVI INTERNE</b>		
<b>RUBRIQUE</b>	<b>NIVEAU DE SATISFACTION</b>	<b>SUITES NECESSAIRES</b>
<b>ACTIONS DE PREVENTIONS</b>		
Elaboration d'un plan d'actions		
Mise en oeuvre des actions		
Actualisation du plan d'actions		
<b>COMMUNICATION INTERNE</b>		
Communication sur le contenu du manuel		
Communication sur le plan d'actions		
<b>ACTUALISATION</b>		
Actualisation régulière du manuel		
Archivage		
<b>SUIVI</b>		
Organisation du suivi interne		

## **Annexe 3 – QUESTIONNAIRE AERODIAGNOSTIQUE SGS**

### **THEME : LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION**

#### **Encadrement**

- Le responsable SGS est chargé du management de la prévention
- Tous les pilotes ont été informés de l'exercice de cette fonction
- Le Responsable Pédagogique fait partie de cet encadrement
- Son implication dans le cadre SGS est également connue
- Un correspondant sécurité-prévention fait également partie de cet encadrement
- Son implication dans le cadre SGS est également connue
- Tous les pilotes ont été informés de l'exercice de cette fonction

#### **Implication de l'encadrement**

- Il existe un engagement formel du DR
- Cet engagement est porté à la connaissance de tous les pilotes
- La définition du fonction du Responsable Pédagogique est écrite
- La définition de fonction du correspondant Sécurité-Prévention est écrite et diffusée à tous les pilotes
- Il existe une commission prévention-sécurité propre au club

### **THEME : LE RETOUR D'EXPERIENCE**

#### **Gestion des accidents et incidents**

- La remontée des accidents et incidents liés au club est effective
- La recherche des causes de ces accidents et incidents est organisée
- Ces analyses sont utilisées pour améliorer la prévention
- Les pilotes sont informés des résultats de ces analyses
- Les actions d'observation et des contrôles internes sont réalisés (temps de vol...)
- Le traitement des incidents est assuré (tels ceux notés sur le carnet de route...)
- Un groupe de travail est constitué pour résoudre les problèmes identifiés

#### **Analyse des dysfonctionnements**

- le recueil d'un maximum de dysfonctionnements/écarts survenu est organisé
- les pilotes sont informés de l'intérêt de cette démarche
- une méthode de recueil est établie (registre à disposition...)
- Les pilotes sont informés de la possibilité d'anonymat
- l'absence de sanction interne pour tout rapporteur est respectée
- le correspondant prévention-sécurité du CRA peut être invité à participer aux analyses si nécessaire

### **THEME : LA MAITRISE DES RISQUES**

#### **Analyse des risques**

- le club utilise la liste des risques de Aérodiagnostic
- le club a complété ou adapté cette liste en tant que de besoin
- cette liste sert à initier des actions de prévention
- une utilisation initiale puis au moins annuelle est réalisée

### ***Applications sur la plate-forme***

- les protections collectives sont correctes (barrières, portes franchissables par le pilote...)
- Elles sont correctement utilisées
- les protections individuelles sont adaptées (baudriers...)
- Elles sont correctement utilisées
- des moyens limitent de la mise en oeuvre des avions aux seules personnes autorisées
- les membres respectent les consignes
- ils adhèrent au dispositif prévention

### ***Perception des risques par les pilotes***

- les pilotes préparent leurs vols
- il dispose de qualification et attitude appropriée
- les pilotes respectent le domaine de vol des avions
- ils consultent les informations nécessaires
- les pilotes s'exprime sur les problèmes et dysfonctionnements dont ils ont connaissance
- ils participent à l'amélioration du dispositif
- ils respectent les règles et directives de l'autorité
- ils respectent les dispositions internes liées au système SGS

## ***THEME : L'ORGANISATION DES ACTIVITES***

### ***Structure ATO***

- le club dispose d'une approbation ATO
- le manuel d'exploitation déposé (puis approuvé) est actualisé
- le manuel de formation déposé (puis approuvé) est actualisé
- le manuel SGS déposé (puis approuvé) est actualisé
- la mise à jour de ce manuel est organisée et adaptée
- ces manuels sont à disposition des pilotes
- les pilotes sont informés des mises à jour
- l'archivage de ces manuels est organisé et adapté

### ***Organisation de la formation initiale***

- un responsable pédagogique est chargé de ce secteur
- la formation théorique complète des pilotes est organisée
- le club dispose de formateurs compétents pour cette partie
- le club dispose de structures adaptées pour cette formation
- la formation complète pratique est organisée
- le club dispose d'instructeurs compétents pour cette partie
- le dossier de progression est renseigné pour la formation théorique et pratique
- le suivi des résultats aux examens est assuré exploiter

### ***Organisation de l'utilisation des avions par les brevetés***

- le maintien des compétences des pilotes est organisé
- les réservations d'avion sont gérés par un système efficace
- les pilotes respectent les créneaux de réservation
- les pilotes sont informés des indisponibilités des avions
- l'accès aux informations (Météo-NOTAM...) est facilité

### ***Organisation d'actions pour les pilotes***

- la prise en main d'un nouvel avion fait l'objet d'une organisation spécifique
- l'évolution de l'instrumentation d'un avion l'objet d'une organisation spécifique
- l'évolution des dispositions réglementaires fait l'objet d'une information
- des vols de mise en garde sont encouragés
- l'initiation à la voltige est encouragée
- la pratique du rallye aérien est encouragée
- la pratique du pilotage de précision est encouragée

### ***Baptêmes de l'air et journées portes ouvertes***

- une organisation spécifique existe toujours
- une personne est nominativement en charge de l'action
- la liste des pilotes de baptême est affichée et actualisée
- passagers et visiteurs sont encadrés par des membres formés
- les pilotes respectent les consignes spécifiques
- un bilan est régulièrement réalisé pour analyser le fonctionnement et identifier les écarts

## ***THEME : LA FORMATION***

### ***formation initiale des pilotes***

- le contenu de la formation théorique est écrit et actualisé
- ce cursus est remis aux élèves
- il est suivi par tous les formateurs
- le contenu de la formation pratique est écrit et actualisé (manuel de formation)
- le cursus est remis à l'élève et respecté par les instructeurs
- les compétences sont validées par écrit
- des contrôles ou vérifications sont réalisés par le Responsable Pédagogique
- un dossier est tenu à jour pour chaque élève

### ***Recyclage et suivi des brevetées***

- le réentraînement des pilotes volant peu est proposé
- la remise à niveau avant prorogation ou renouvellement est organisé
- des conférences à thème (météo-réglementation...) sont organisées
- un examinateur FE peut assurer les revalidations requises

### ***Perfectionnement***

- des actions spécifiques sont organisées
- des vols de mises en garde sont organisés
- l'initiation à l'IMC réel est étudiée (en respectant strictement la réglementation)
- la formation au VFR de nuit est organisée
- un contenu spécifique écrit est utilisé
- la plate-forme est adaptée au VFR de nuit

## **THEME : LA MISE A DISPOSITION DES AVIONS**

### ***L'adéquation des avions destinés à l'instruction***

- les avions sont adaptés et en nombre suffisant
- leur aménagement est adapté à l'instruction
- leur équipement permet la formation complète LAPL et PPL
- des avions pour les vols VFR de nuit sont adaptés

### ***L'adéquation des avions de voyage***

- les avions sont adaptés et en nombre suffisant
- leur aménagement est adapté aux demandes et besoins
- leur équipement est adapté aux activités et pratiques

### ***Disponibilité et adéquation des accessoires liés aux avions***

- requis pour le pilotage : casque, ...
- nécessaires à la mise en œuvre (amarrages, purges, ...)
- requis pour le voyage (gilets de sauvetage, baudriers, ...)
- les huiles sont disponibles et identifiées
- les clés sont accessibles aux seuls pilotes autorisés
- les hangars sont adaptés
- les emplacements sont marqués au sol si besoin

### ***L'atelier et la maintenance***

- la maintenance des avions est organisée par l'atelier de maintenance agréé FR MF 034
- la personne compétente est joignable par les pilotes
- l'atelier est séparé du hangar
- son accès est limité aux personnes autorisées
- la sortie de maintenance est assurée par la personne compétente
- l'atelier est correctement protégé contre les risques
- les opérateurs disposent d'équipements adaptés

## **THEME : L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS**

### ***Procédures en cas d'incendie***

- les procédures liées aux terrains sont connues des pilotes, notamment pour avitaillements
- des extincteurs sont disponibles
- ils sont adaptés aux classes de feu et vérifiés chaque année par contrat avec une entreprise spécialisée
- les pilotes sont formés à leur mise en œuvre
- les produits inflammables sont isolés
- les interdictions de fumer sont définies, affichées et respectées
- les extincteurs existent dans les avions
- ils sont adaptés, et les pilotes formés à la mise en œuvre

### ***Procédures en cas d'accident***

- la procédure liée au terrain est connue de tous les membres
- les numéros d'appel de secours sont affichés
- les pilotes sont incités à devenir secouriste
- un coffret de premiers soins est disponible et adapté
- la conduite à tenir hors plate-forme est connue
- les numéros de secours sans repris dans la check-list

### ***Produits dangereux***

- les produits dangereux, y compris carburant sont identifiés, conformément aux spécifications de l'atelier (Part M/F FR MF 034)
- les risques sont identifiés
- le choix de produits moins dangereux est étudié (solvants,...)
- Le stockage est étudié et suivi
- des dispositions sont prévues en cas de fuite
- l'élimination des produits usagés est organisée

### ***Nuisances environnementales (exportation de risque)***

- pour l'objet d'une attention constante, notamment liés au bruit aux abords des aérodromes
- les trajectoires des avions (notamment départs et arrivées) sont adaptées et respectées
- les nuisances générées sont prises en compte dans le choix des avions

### ***Les circulations***

- la circulation routière aux abords du club est sûre
- l'éclairage des parkings est assuré
- la circulation piétonnière aux abords est sûre
- la circulation piétonnière dans le club est organisée
- des rangements réguliers limitent les chutes de plain-pied

## ***THEME : AEROCLUB AFFILIE***

### ***Structure associative***

- les élus sont associés dans le cadre de leurs fonctions à la démarche SGS
- le fonctionnement de la démarche SGS est étudié régulièrement pour le conseil d'administration
- les statuts sont compatibles avec la structure SGS mise en oeuvre
- les statuts sont mis à disposition de tous les pilotes
- le règlement intérieur est compatible avec la structure SGS mise en oeuvre
- ce règlement intérieur est mis à disposition de tous les pilotes
- l'accueil des nouveaux membres est formalisé
- il est réalisé par une personne formée et compétente

### ***Relations avec les instances fédérales***

- le club dispose des informations de prévention transmise par la FFA et l'ANPI
- le club exploite ces informations
- le club dispose de la veille réglementaire transmise par la FFA et l'ANPI (Newsletter)
- le club exploite ces informations
- le club associe le correspondant sécurité-prévention du CRA à sa démarche

## ***THEME : LE PLAN D' ACTIONS***

### ***Plan d'actions***

- il existe 1 plan d'action au sein du club
- ce plan d'action est formalisé et à disposition des pilotes
- les analyses des dysfonctionnements ont également permis sa réalisation
- le dirigeant responsable a validé son contenu
- les personnes chargées des actions sont définies
- il est actualisé régulièrement
- le club réalise les investissements requis en fonction de l'évaluation des risques

#### Annexe 4 - Trame de plan d'actions

OBJECTIF	ACTION	Responsable	DELAI	RMK
Informers les membres de ...	Rédiger une note ... Afficher cette note sur ... Adresser un mail à ...	Le Président		
Garantir l'immobilisation des avions lors de ...	Mettre à disposition des pilotes les équipements requis pour...	Le correspondant		

## Compte rendu du Conseil d'administration du 21 décembre 2013

18h00 le quorum est atteint René Amoretti, président en exercice et chef pilote ouvre la séance :

« Le conseil d'administration du 21 décembre a pour objet principal :

Point n° 1 : de présenter la démarche ATO et d'adopter les résolutions préalables à la demande d'agrément auprès de la DSAC CORSE.

Point n°2 :d'approuver une nouvelle rédaction du règlement intérieur de l'association afin d'en réaliser la cohérence avec le règlement ATO.

Point n°3-D'initier la mise en service du système de réservation des vols OPENFLYERS dont certains modules sont complémentaires de la démarche sécurité du règlement ATO.

Point n° 4 : Les questions diverses traiteront de la maintenance des aéronefs de l'infrastructure, et de l'engagement associatif de chacun d'entre nous »

### Point n° 1

Exposé de Pierre TREHIN, vice président, Instructeur FI et rédacteur du manuel ATO de l'aéroclub Bastia Saint Exupéry.

-« Présentation générale AIR CREW /ATO :

Le Manuel ATO de l'aéroclub Bastia Saint Exupéry regroupe les manuels d'exploitation, de formation et de gestion de la sécurité, il répond aux exigences du règlement européen EU 290/2012 (Part ARA-ORA).

Pour mémoire, ce règlement impose que toutes les structures de formation aéronautique deviennent des organismes de formation approuvés (ATO) et ce, avant le 8 avril 2015 ».

Après un exposé sur la nouvelle réglementation européenne AIR CREW et les différentes parties du dossier ATO

-Le manuel d'exploitation (MANEX),

-Le manuel FORMATIONS (avec précisions sur la nouvelle formation au LAPL sachant que le BB disparaîtra mais que des passerelles existeront pour convertir le BB en LAPL sous certaines conditions)

- Le manuel de Gestion de la Sécurité SGS,

Pierre Trehin propose l'adoption des résolutions corrélatives à la démarche ATO : la désignation des différents responsables tels que définis dans le règlement :

-Le Dirigeant responsable (DR) : **il ne peut être que le président en exercice ; il s'agit donc de René Amoretti pendant la durée de son mandat.**

-Le responsable pédagogique : **La désignation de René Amoretti chef pilote et FE-A est adoptée à l'unanimité.**

- Le responsable SGS : **la désignation de Pierre TREHIN est adoptée à l'unanimité.**

-Le Responsable du contrôle de la Conformité Réglementaire : **JJ Franceschini est désigné à l'unanimité pour assurer cette responsabilité.**

Les résolutions suivantes consistent à demander l'aval du conseil d'administration sur la démarche sécurité des vols :

Après un exposé de Pierre Trehin sur ce volet, la démarche générale est approuvée à l'unanimité ainsi que les résolutions sur les trois points suivants

**-Approbation de la signature de la convention avec la FFA et le CRA Corse, portant engagement dans la démarche de gestion de la sécurité.**

-**Approbation de la signature de l'acte d'engagement du président sur la démarche sécurité.**

-**Approbation de l'utilisation de l'outil SGS tel que développé de manière spécifique par l'aéroclub Bastia Saint Exupéry et basé sur les applications Aérodiagnostic, développées par la FFA, et Am@deus développé par le CRA Aquitaine .**

### **Point n° 2**

Le conseil d'administration prend ensuite connaissance de la nouvelle rédaction du règlement intérieur de l'association dont les nouvelles dispositions sont en cohérence et conformité avec le règlement ATO.

**La modification du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité, et son application est immédiate, en attendant sa validation définitive lors de la prochaine assemblée générale annuelle.**

### **Point n° 3**

OPEN FLYERS : le nouveau système de réservation et de gestion des vols est adopté à l'unanimité .Il entrera en service le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La présentation effectuée en séance par Pierre Trehin met l'accent sur la complémentarité de cet outil avec le règlement ATO, tout particulièrement dans les modules relatifs à la sécurité des vols et notamment sur l'application « retour d'expérience » (REX) dont l'utilisation est longuement développée.

### **Point n°4**

JJ Franceschini DR de l'unité de maintenance FR M/F 034 fait un point sur le changement de responsable entretien (RE) intervenu après le départ en retraite d'Alain Haidopoulo, qui demeure suppléant du nouveau RE, Jean Stéphane LUNEL, anciennement suppléant. Cette transition s'est effectuée de manière harmonieuse et l'état de la flotte est satisfaisant. Deux opérations majeures se dérouleront en janvier 2014.

Sur le PP changement moteur et réfection se la sellerie,

Sur le BB visite de 1000heures et rénovation de la sellerie.

Sur décision du conseil d'administration, un local spécifique est attribué aux jeunes élèves pilotes « jeunes ailes »

Un appel à un regain d'esprit associatif est souhaité, il trouve son expression concrète dans une répartition des tâches d'entretien de l'infrastructure proposée par Daniel Carboni et Noel CIA, qui à rassemblé d'emblée des volontaires.

La finalité étant de conserver une infrastructure adaptée, conforme aux normes de sécurité, aux normes imposées par l'OSAC ainsi qu'aux objectifs pédagogiques, techniques, conviviaux de notre aéroclub.

**Le secrétaire de séance**



**Aéro-Club BASTIA SAINT-EXUPÉRY**  
Ecole de Pilotage  
Aéroport de PORETTA-BASTIA  
LUCCIANA - 20290 BORGIO  
Tél. : 04 95 36 24 95 • Fax : 04 95 36 13 42  
aeroclub.bastia.saintex@wanadoo.fr

**Le Président**



## ANNEXE 6 : Formulaire CRESAG Dec 2022

Volet notification initiale		12 décembre 2022	
Cadre réservé à l'aéroclub / à l'organisme/au propriétaire			
	Type	Nom	
Aéroclub / Organisme/Propriétaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
N° de référence de l'évènement (OBLIGATOIRE -ex : 20 22/1)	<input type="text"/>	N° de version (si néc.)	<input type="text"/>
Classe de l'évènement <sup>1</sup>	Incident	Incident grave	Accident
Statut de l'évènement	Ouvert, analyse en cours	Clos avec analyse détaillée	Clos immédiatement
Indiquez les entités auxquelles vous transmettez (ou avez transmis) ce compte-rendu	DSAC <sup>2</sup>	DSNA ou AFIS <sup>4</sup>	Assistant en escale <sup>5</sup>
	BEA <sup>3</sup>	Aérodrome <sup>6</sup>	Concepteur de l'aéronef <sup>6</sup>
Titre de l'évènement <input style="width: 100%;" type="text"/>			
Date et lieu	Date UTC (jj/mm/aaaa)	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Heure UTC (hh.mm) <input type="text"/> : <input type="text"/>
	Zone où a eu lieu l'évènement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Code OACI de l'aérodrome où a eu lieu l'évènement si pertinent (ex : LFAA)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Précisions sur le lieu de l'évènement (QFU, numéro de taxiway, point de la procédure, radial distance, coordonnées...)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
<b>Instructions :</b>			
<i>Ce formulaire a été élaboré dans le cadre du règlement (UE) 376/2014 du parlement européen du 3 avril 2014 et du règlement d'exécution (UE) 2015/1018 de la commission du 29 juin 2015.</i>			
<i>[1] Classe de l'évènement définie selon le règlement (UE) no 996/2010, article 2</i>			
<i>[2] Envoyez votre compte-rendu à votre aéroclub / votre structure ou, à défaut, à la DSAC-IR géographiquement compétente.</i>			
<i>[3] En cas d'accident ou d'incident grave ou si l'incident est inclus dans cette <a href="#">liste</a>, notifier immédiatement la permanence du BEA au 01.48.35.86.54, envoyer également une copie de ce compte rendu à <a href="mailto:permanence@bea.aero">permanence@bea.aero</a></i>			
<i>[4] Si l'évènement implique la gestion du trafic aérien, envoyez également une copie de ce compte-rendu à la DSNA</i>			
<i>[5] Si l'évènement implique l'exploitant d'aérodrome, l'assistance en escale, envoyez également une copie de ce compte-rendu à ce(s) dernier(s)</i>			
<i>[6] Si l'évènement implique une défaillance de l'aéronef ou de l'un de ses composants, envoyer une copie de ce compte-rendu au concepteur de l'aéronef, envoyez une copie au constructeur</i>			
<i>En cas de collision aviaire, remplissez le formulaire complémentaire et envoyez également une copie de ce compte-rendu au STAC</i>			
<i>Le volet « notification initiale » est rempli par l'équipage en fonction des informations disponibles et transmis à la DSAC par l'aéroclub ou la structure le cas échéant. Les informations manquantes lors de la notification initiale pourront être complétées ultérieurement.</i>			
<i>Le volet « analyse » doit être renseigné par l'aéroclub / la structure. Les sections Risque, Catégorie d'accident et Type d'évènement seront remplies selon les informations disponibles dès la première transmission à la DSAC. Les sections Conclusion et Analyse pourront être transmises à la DSAC dans un deuxième temps.</i>			
<i>Si l'analyse comporte des informations non textuelles (ex : photos), joindre les documents à ce présent formulaire lors de la notification de l'analyse.</i>			
<i>Les quatre pages de ce formulaire sont indissociables et doivent être envoyées lors de la notification initiale et/ou la notification de l'analyse.</i>			
<i>Plus d'informations sur la notification des évènements, la culture juste, la confidentialité des informations transmises : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/notifier-incident">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/notifier-incident</a></i>			

## ANNEXE 7 FORMATION AU SYSTÈME DE GESTION

Les formations internes sur le système de gestion de la sécurité et de la conformité réglementaire constituent les fondements de la culture de la sécurité et de la conformité réglementaire au sein de l'ATO, puisqu'elles montrent la volonté et l'engagement de la direction en matière de sécurité et respect de la conformité réglementaire. Lors de ces formations, l'accent est porté sur l'importance de la mise en place d'une culture juste. Notamment, l'ensemble du personnel doit être informé de l'existence de l'Observatoire pour la culture juste.

Le tableau ci-dessous décrit les choix de l'ATO en matière de formation au système de gestion :

Personnel	Niveau de formation	Formation initiale	Formation continue
Instructeurs	Niveau 1	Oui	Oui, tous les deux ans
Responsables Désignés	Niveau 2	Oui	Oui, tous les deux ans

Les définitions des différents niveaux de formation sont les suivantes :

Niveau 1: Sensibilisation, décrivant les grands principes et la philosophie du système de gestion de la sécurité (processus de gestion des risques, définitions et différences entre dangers et risques, ...). Présentation de l'engagement Sécurité et Conformité de l'ATO. Fondamentaux du SGS (notification d'événement et urgences)

Niveau 2: En plus du contenu du niveau 1, notion de danger par rapport au risque, gestion du risque et processus de réduction, assurance sécurité/conformité, amélioration continue, gestion du changement, analyse des indicateurs de performance.

Les responsable SGS conserve une trace/copie des enregistrements des formations citées ci-dessus.

Les formations peuvent être réalisées en interne par le responsable SGS ou sous-traitées à un organisme/intervenant externe, le responsable SGS de l'ATO s'assurera du respect par le sous-traitant du syllabus de formation convenu.

**ANNEXE 8 GRILLE DES DANGERS IDENTIFIES**

**AEROCLUB BASTIA ST EXUPERY  
LISTE DES DANGERS IDENTIFIES LIES AUX ACTIVITES DE L'ATO**

(Référence réglementaire : Part.ORA.GEN.200(a)(3))

Nature	Localisation	Période	Risque	Contre - mesure	Réévaluation risque
Turbulence de sillage	LFKB LFKJ LFKF LFKC	Toute l'année	Fréquent Dramatique	Séparation de trafic de 3 min	Rare Modéré
Attente à l'arrivée	LFKB LFKJ LFKF LFKC	Estivale	Probable Modéré	Prévoir une réserve additionnelle de 15 min	Rare Modéré
Activités Vol à Voile	LFKB (NW) (S)	Estivale	Occasionnel Dramatique	Vigilance extérieure accrue	Presque nulle Dramatique
Activités planeur	LFKG (AW)	Estivale	Occasionnel Dramatique	Veille fréquence 118.350	Presque nulle Dramatique
Temp moteur élevée avant décollage suite roulage long	LFKB LFKJ LFKF LFKC	Estivale par forte chaleur	Probable Modéré	Bien préparer le vol pour éviter toute attente au décollage	Rare Modéré
Collision en vol	IFR LFKB 16 Vs Vent AR main G 16	Toute L'année	Rare Dramatique	Maintenir travers TWR jusqu'à ce que l'IFR soit en finale 16	Rare Modéré
Turbulence et cisaillement de vent avec vent calme sur le METAR /ATIS	LFKB	Toute l'année	Occasionnel Modéré	Toujours vérifier le vent en altitude avant décollage même pour un vol TDP/local	Rare Modéré
Erreur de cheminement au roulage de nuit	LFKB	Toute l'année	Probable Négligeable	Twy C (non éclairé) non utilisable la nuit	Occasionnel Négligeable
Collision avec le relief	LFKB	Mise en attente côté relief en vol de nuit	Probable Dramatique	Maintenir 360 degrés entre travers Tour -nationale	Presque nulle Dramatique

Antoine RICOMINI (CS CORSE) - François-Marie ZUNINO (SGS St EXUPERY) – 03/02/2023  
Thomas FILIPPINI (Président St EXUPERY)